

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

N° C28_09_2023_31 - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	10	72	18

Pour : 71 Abstention : 0 Contre : 1 Sans Participation : 0

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaétan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à SUIRE Catherine), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MACHET Annette (pouvoir donné à GRASSWILL François), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à KOHLER Marie), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Maïté, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.



Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Vu l'article L. 5214-16 du Code générale des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la communauté de communes,

La communauté de communes dispose de la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs » (L. 5214-16 du CGCT). En l'espèce, l'aire d'accueil des gens du voyage située à Melle est fermée depuis juin 2021 à la suite des dégradations subies par cet équipement.

De ce fait, les gens du voyage présents sur notre territoire de manière semi-sédentaire ou itinérante s'installent dans la majorité des cas sur des terrains publics ou privés de manière illégale. L'exercice du pouvoir spéciale de chaque maire sur le stationnement des gens du voyage est entravé par le fait que le concours de la force publique ne peut être obtenu en l'absence de conformité de notre territoire au schéma départemental, par suite de la fermeture de notre aire.

Les montants prévisionnels relatifs à la réhabilitation de l'aire puis de son fonctionnement sont les suivant :

- Travaux de réhabilitation :
 - Montant estimatif de l'opération incluant gardiennage, études et maitrise d'œuvre : 453 060 € TTC dont part travaux à 367 200 € TTC
- Fonctionnement de l'aire :
 - Montant annuel du marché de gestion et régie de l'aire : 57 000 € TTC
 - Recettes annuelles de fonctionnement (chiffre de 2019) :
 - Recettes au 011 (dont droits de place, aide de la CAF et remboursement fluides) : 14 893 €
 - Dépenses au 011 (dont fluides et petite maintenance) : 14 888 €
 - Coût actuel annuel lié à l'absence d'aire d'accueil fonctionnelle (chiffres de 2022) :
 - Locations modules Algeco : 18 465 €
 - Fluides : 15 524 €

Les pertes d'exploitation s'annoncent en 2023 plus importantes qu'en 2022.

Ainsi, il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin de prendre en compte l'opération :

DM 4 BP			
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/21731/212/op. 12	- 104 300,00 €		
20/2031/520/op. 12	12 000,00 €		
23/2313/520/op. 12	92 300,00 €		

Total	-	Total	- €
--------------	---	--------------	-----

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE du projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et de gestion en régie par un prestataire,
- APPROUVER la décision modificative n° 4 du budget principal correspondant à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET